

Guy MARIN

Commissaire aux Comptes

Membre inscrit auprès de la Compagnie d'Angers

DESTINÉ AU GREFFE

A 2613

SARL A.T.B.S.

SARL au capital de 300 000 Francs

Siège Social : Zone Industrielle du Haut Coudray

49460 - MONTREUIL JUIGNE

SUBSI

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STATUANT SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL A.T.B.S. EN SOCIETE ANONYME

11, rue de Létanduère - 49000 ANGERS
Tél : 02 41 24 00 45 - Fax : 02 41 24 00 46

SIRET : 410 498 463 000 18

Adhérent d'une Association de Gestion Agréée
le paiement des honoraires par chèque est accepté

Mesdames, Messieurs,

Par décision unanime des associés et conformément à l'article 72-1 et 69 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été désignés en qualité de Commissaire à la transformation de la Société SARL A.T.B.S. en Société Anonyme.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la Société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1996. Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

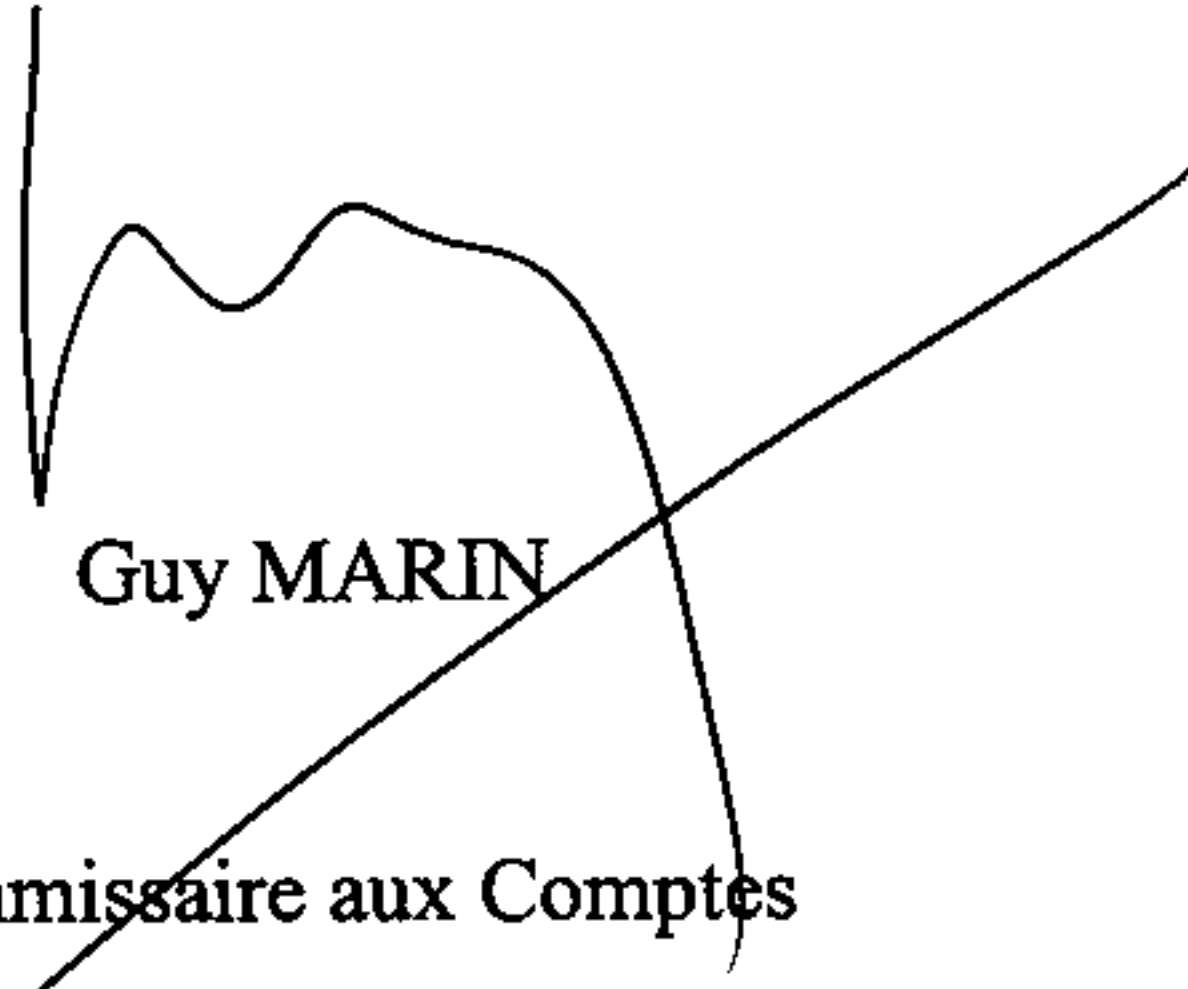
a) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

b) Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social sous réserve de l'adoption par les associés des résolutions concernant la réduction puis l'augmentation de capital lors de l'AGE du 17 juillet 1997.

c) Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

En conclusion et dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Angers, le 1er Juillet 1997



Guy MARIN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers